# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 28 OCTOBRE 2011

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 19/10/2011 Date d'affichage : 19/10/2011

L'an deux mille onze, le VENDREDI 28 OCTOBRE, à 18 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

<u>Etaient présents</u>: M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoints, Mme Valérie SABOUROUX, Mme Dominique JOCKUM, M. Alain PRENELLE, Mme Janine KERSPERN, M. Gérard JEHANNE.

Excusés : M. Emmanuel GOSSIEAUX,

M. Claude HAMEL ayant donné procuration à Mme Anne-Marie BELIARDE

M. Agnès OLIER ayant donné procuration à M. Richard MAURY

<u>Absents</u> : M. Joël THOMASSE, M. Claude PERONNE.

Secrétaire de séance : Mme Valérie SABOUROUX

# Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

### Projet de modification n°1 du P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle le projet de modification que le Conseil Municipal souhaite apporter au Plan Local d'Urbanisme. Les personnes publiques ont reçu un exemplaire du projet pour avis.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) demande que la configuration des zones à urbaniser soit justifiée et que leur impact sur l'environnement et l'agriculture soit analysé. L'ouverture à la construction de l'ensemble des zones actuellement en 2AU et AU est trop rapide.

Le Conseil Municipal modifiera son projet : seule la zone 2AU au PLU passera en 1 AU. La zone AU ne sera pas modifiée (urbanisation différée).

## PERSONNEL COMMUNAL

## Création d'un emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet pour besoin occasionnel

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il s'avère indispensable de faire face à un surcroît de travail dû à des travaux de maçonnerie importants à la future salle d'exposition et à la Vieille Eglise,

Il y aurait lieu de créer un emploi occasionnel d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe pour besoin occasionnel, à temps complet (35 heures hebdomadaires) pour effectuer les travaux de maçonnerie à la future salle d'exposition et à la Vieille Eglise.
- décide que la rémunération sera basée sur le 9<sup>ème</sup> échelon de l'échelle indiciaire des adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe, (échelle 5), indice brut 398, indice majoré 362,
- ➤ autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi pour une durée de 3 mois consécutifs, renouvelable une fois.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

- Monsieur Claude Hamel demande à ce que le stationnement rue du Bigard fasse l'objet d'une attention particulière.
  Monsieur Le Maire ira voir les propriétaires afin de trouver une solution satisfaisante pour tout le monde.
- Voyage des enfants de 5<sup>ème</sup> du collège de Creully. Le Conseil est d'accord sur le principe de verser une participation de la commune aux familles. La Mairie prendra contact avec le collège pour obtenir la liste des enfants de Thaon inscrits au voyage et pour connaître les modalités de versement
- Pour les défibrillateurs il faut amener l'électricité dans les caissons avant de poser le matériel. Monsieur Jean-Pierre Isabel s'en occupe la semaine prochaine.
- La banque alimentaire : samedi 26 novembre 2011 de 10 à 12 h 30.
- <u>Téléthon</u>: samedi 3 décembre 2011: près du 8 à Huit;
  - → à 9 h 30 : départ du relais Téléthon-Orival,
  - → de 10 h 00 à 12 h 30 : vente de choucroute à emporter,
  - → à 14 h 00 : départ d'une randonnée familiale (6km),
  - → de 15 h 30 à 16 h 30 : animation musicale par le Big Band de l'Association le Thaon des Loisirs.
  - → de 10 h 00 à 18 h 00 : vente de gâteaux crêpes, boissons, vin chaud, café et chocolat.
- Marché de Noël : dimanche 4 décembre 2011, près du 8 à Huit.
- Spectacle de Noël pour les enfants : « Marmi'contes », le dimanche 11 décembre 2011 à 14 h 30 à la Maison du Temps libre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à dix neuf heures trente minutes.